



MINE
CANADIAN
MALARTIC

GESTION DU CYANURE

Mine Canadian Malartic (MCM) est en processus de certification auprès de l'Institut international de gestion du cyanure via l'adhésion volontaire au Code international de gestion du cyanure. Cette adhésion au Code, dont nous espérons l'obtention pour octobre 2020, permettra de bonifier la gestion sécuritaire du cyanure sur le site. Le Code porte exclusivement sur la gestion sécuritaire du cyanure produit, transporté et utilisé pour la récupération de l'or et de l'argent. Il comprend également les obligations liées aux garanties financières, à la prévention des accidents, au secours d'urgence, à la formation, à la communication des informations, à l'implication des parties prenantes et aux procédures de vérification de la conformité.

À QUOI SERT LE CYANURE SUR UN SITE MINIER ?

Le cyanure est utilisé afin d'extraire l'or et l'argent qui sont présents dans le minerai. La cyanuration est un procédé de lixiviation qui consiste à dissoudre des grains d'or et d'argent en soumettant le minerai broyé finement à une solution faible en cyanure.

DE QUELLE FAÇON LE CYANURE EST-IL UTILISÉ CHEZ MCM ?



Le cyanure est reçu à l'usine de MCM à l'état liquide (solution de cyanure de sodium) et est entreposé dans un grand réservoir extérieur sécurisé. L'approvisionnement se fait chez un fournisseur qui est accrédité au Code international de gestion du cyanure.



Par la suite, le cyanure est distribué dans l'usine par tuyauterie selon les différentes étapes du procédé métallurgique.



À la fin du procédé métallurgique, les résidus miniers passent à travers le processus de détoxification qui permet de détruire le cyanure et de respecter les exigences environnementales. Les résidus miniers détoxifiés sont ensuite déposés dans le parc à résidus.

LES MESURES MISES EN PLACE CHEZ MCM POUR MINIMISER LES RISQUES

MCM a mis en place plusieurs mesures pour assurer une gestion sécuritaire du cyanure afin de minimiser les risques sur l'environnement, la communauté et ses employés.

En voici des exemples :



Minimisation de l'utilisation du cyanure dans le procédé métallurgique



Programmes de formation, de surveillance et d'inspection



Affichage sur les structures pouvant contenir du cyanure comme les tuyaux et les réservoirs



Procédures strictes de réception, de déchargement et d'entreposage



Coloration du cyanure de sodium



Procédure en cas de fuite et plan de mesures d'urgence



Analyses sécuritaires de tâches et port des équipements de protection individuelle par les employés



VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES COMMENTAIRES, DES PRÉOCCUPATIONS ?

Nous souhaitons vous entendre.



Appelez-nous au numéro :
819 757-2225, poste 3425



Écrivez-nous à l'adresse :
relationscommunautaires@canadianmalartic.com



Visitez notre local de relations avec la communauté :
1041, rue Royale, Malartic



Heures d'ouverture du local
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi : 8 h 30 à 12 h

CANADIANMALARTIC.COM



MINE
CANADIAN
MALARTIC